



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
24/112022		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2022 –
<b>Séance du 29 novembre 2022</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20221129 – 043</b>

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf novembre, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/11/2022, et sous sa présidence.

**Présents :** Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

**Procurations :** Virginie MOURIER à Michel MERMIN, Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER et Florian CHAYS à Anne EYCHENNE.

**Absents :** Phil FUHRMANN et Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

**Objet : Projet de construction d'une aire de jeux – terrain multi sports – Demande de subvention au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Plan de financement**

M. le Maire présente le projet d'aire de jeux et terrain multi sports sur la commune de Jonzier-Epagny.

Dans ce cadre, il propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R., précisant que cette aide financière vise à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes.

M. le Maire précise que le coût total des travaux s'élève à 168 892.64 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :**

Approuve l'ensemble du projet d'un montant de 168 892.64 € ht et son plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Montant demandé - %	
Etat – DETR	100 000.00 €	59.20 %
Conseil Régional	35 000.00 €	20.72 %
Fonds propres	33 892.64 €	20.08 %
Total	168 892.64 €	100.00 %

**Article 2 :**

Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) dans le cadre du projet de construction d'une aire de jeux et terrain multi sports dont le coût total des travaux s'élève à 168 892.64 € HT.

**Article 3 :**

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire  
M. MERMIN**